



Le 22 juin 2021

Bientôt : Modification aux assurances à prestations du vivant pour vous aider à faire croître vos affaires

À RBC Assurances®, nous aimerions annoncer les changements suivants aux critères pour l'assurance à prestations du vivant, qui entreront en vigueur le 28 juin 2021 : Les changements apportés à l'admissibilité au Programme des professionnels établis et au rehaussement de la catégorie professionnelle, en particulier, peuvent vous aider à faire croître vos affaires dans le marché des professionnels.

Admissibilité à la réduction du Programme des professionnels établis

Professions admissibles actuelles	<ul style="list-style-type: none"> Comptables, actuaires, architectes, médecins spécialistes (à l'exclusion des omnipraticiens et des médecins de famille), ingénieurs, cadres supérieurs (4A), avocats, notaires du Québec, optométristes, pharmaciens
Professions nouvellement ajoutées	<ul style="list-style-type: none"> Spécialistes en informatique : cadres, consultants, développeurs/concepteurs de logiciel et de matériel, analystes, programmeurs Spécialistes dentaires : endodontistes, périodontistes, spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, spécialistes en radiologie buccale et maxillo-faciale, prothésodontistes, dentistes pédiatriques (pédodontistes), spécialistes en médecine buccale et en pathologie buccale, spécialistes en santé dentaire et orthodontistes
Professions qui ne sont plus admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Juges Urgentologues

Critères de rehaussement de la catégorie professionnelle

Catégorie professionnelle	Revenu annuel
A à 2A	65 000 \$
2A à 3A	70 000 \$
3A à 4A	75 000 \$

*Tous ont besoin de trois ans d'expérience et d'un revenu minimum pour deux années consécutives

Professions qui ne peuvent plus faire l'objet d'un rehaussement

- Cosmétologues
- Dermopigmentation
- Esthéticiens
- Électrolystes
- Épilation au laser

- Coiffeurs
- Coiffeurs-stylistes
- Barbiers
- Propriétaires agricoles
- Propriétaires de pisciculture

Règles de transition pour les modifications au Programme des professionnels établis et au rehaussement de la catégorie professionnelle de l'assurance invalidité et guide des professions

Les [règles de transition ci-jointes](#) ont été élaborées pour vous et vos clients afin de vous permettre de bien comprendre chaque scénario possible et la manière dont nous prendrons les mesures qui s'imposent. Veuillez lire ce document attentivement.

Le guide des professions mis à jour sera accessible dans le [Centre des ressources](#) le 25 juin, sous Prestations du vivant > Formulaire > Tarification – Manuels > [Tableau des professions pour l'assurance invalidité individuelle](#).

Modification de l'âge et du montant de l'assurance maladies graves

Bonne nouvelle ! Les ECG ne sont plus requis pour les clients qui demandent une assurance maladies graves dont le montant est inférieur à :

- 1 000 000 \$ (41 à 50 ans)
- 500 000 \$ (51 à 60 ans)

Ce changement ne se reflète pas dans Illustrations RBC. Bien qu'illustrations RBC indique qu'un ECG est nécessaire, ce n'est pas le cas pour les montants susmentionnés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le [tableau de l'âge et du montant mis à jour](#) qui se trouve dans le [Centre des ressources](#), sous Assurance individuelle à prestations du vivant > Formulaire > Tarification - Manuels > Exigences médicales d'office pour l'assurance maladies graves.

Recherchez les modifications apportées au rehaussement de la catégorie professionnelle et plus dans la version 11.5 d'Illustrations RBC le 28 juin.

Afin d'assurer l'exactitude des exposés, assurez-vous d'avoir la dernière version d'Illustrations RBC. La version 11.5 d'Illustrations RBC n'invitera pas les utilisateurs à faire une mise à jour. Vous recevrez une communication et les instructions de téléchargement le 28 juin.

Des questions ?

Pour tout complément d'information, veuillez appeler votre bureau régional de RBC Assurances au 1 866 235-4332.

Compagnie d'assurance vie RBC.

® / MC Marques de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisées sous licence.

[Protection des renseignements personnels et Sécurité](#) | [Nous joindre](#) | [Nouvelles de RBC Assurances](#)